



Mairie de Bessoncourt

19 rue des Magnolias ☎ 03 84 29 93 67 mail : bessoncourt.mairie@wanadoo.fr

16 juillet 2019

RESTRICTION PROVISOIRE DES USAGES DE L'EAU

Considérant la situation hydrologique actuelle du Territoire de Belfort, la Préfète du Territoire de Belfort vient de prendre un arrêté portant restriction provisoire des usages de l'eau sur l'ensemble du Territoire de Belfort pour une durée de 2 mois, soit jusqu'au 11 septembre 2019.

Sont interdits :

- Arrosage des pelouses, espaces verts publics et privés, jardins d'agrément, plantes en pot (jardinières/balconnières) et potagers entre 8h et 20h
- Arrosage des golfs et terrains de sport de toute nature, interdit entre 8h et 20h de façon à diminuer la consommation d'eau sur un volume hebdomadaire
- Lavage des voitures hors des stations professionnelles, sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire ou technique et pour les organismes liés à la sécurité
- Les fontaines publiques en circuit ouvert branchées sur le réseau d'AEP doivent être fermées lorsque cela est techniquement possible
- Le remplissage ou remise en eau des piscines privées existantes y compris les piscines démontables, à l'exception de :
 - o la 1ere mise en eau des piscines et bassins enterrés en cours de chantier,
 - o Le remplissage des bassins et piscine d'une capacité inférieure à 2m3
 - o La mise à niveau nocturne nécessaire pour la sécurité de l'installation et des dispositifs de filtration

Ces interdictions portent sur l'usage des eaux des réseaux publics et l'usage des eaux superficielles, eaux de sources ou de nappes ou de puits.

Elles s'appliquent à l'utilisation de l'eau des réserves artificielles constituées préalablement à la publication du présent arrêté uniquement de 8h à 20 h.

L'arrêté Préfectoral est disponible sur le site de la commune www.bessoncourt.fr

DU COTE DE GRAND BELFORT Diagnostic du système d'assainissement

DIAGNOSTIC DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

La communauté d'agglomération du Grand Belfort a engagé une étude sur le fonctionnement des équipements d'assainissement des communes de Phaffans et de Bessoncourt, conformément aux obligations qui lui sont faites par la Loi sur l'Eau. Ainsi, des investigations liées au fonctionnement du réseau d'assainissement sont menées par la société : OXYA CONSEIL à GERARDMER

Afin de repérer les éventuelles erreurs de branchements aux réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, une campagne de tests à la fumée sera menée entre le **16 et le 30 Août 2019** sur le réseau d'assainissement de la commune de **Bessoncourt**.

Il s'agit d'une **fumée non toxique** (paraffine), qui pourra se dégager au niveau de certaines gouttières ou bouches avaloirs, pendant une à deux heures. Dans certains cas (siphon d'évacuation à sec), le fumigène peut s'introduire à l'intérieur des habitations. La fumée n'étant pas nocive, nous recommandons simplement d'aérer en ouvrant les fenêtres. Pour éviter ce phénomène, il suffit de s'assurer de la présence d'eau dans tous les siphons de l'habitation (faire couler tous les robinets pendant 5 à 6 secondes).

Pour tous renseignements contacter : OXYA Conseil au 03.29.41.36.90

INFORMATIONS EXPRESS